

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002138-DE
Regu le 08/10/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 10/10/2018 à 19:10



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2018**

N° DEL 2018.10.02/138

Thème : URBANISME 3

Objet : Cession d'action
de la SPL AREA PACA à
la communauté de
communes du
Briançonnais.

Convocation :

Date : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 26

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, Le mercredi 26 septembre 2018 à 17h00, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint et conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à nouveau, en séance publique, le **mardi 2 octobre 2018** à 17h30 dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à POYAU Aurélie ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno ;

Absents excusés :

DAERDEN Francine, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002138-DE
Regu le 08/10/2018

Rapporteur : Aurélie POYAU

La Communauté de Communes du Briançonnais souhaite entrer dans le capital social de l'AREA PACA, société publique locale, afin de lui confier des opérations relevant de l'objet de ladite société, sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais et participent ainsi au développement du territoire Régional ;

Afin de faciliter et raccourcir les délais de procédure, il est proposé que la Commune de Briançon cède 10 actions au prix unitaire de 3 387 €, à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il est précisé que la Commune de Briançon possédera, à l'issue de cette cession, 20 actions de la SPL AREA PACA.

La nouvelle répartition du capital social entre les actionnaires de la SPL, s'élevant à 461 142 euros se répartira alors ainsi:

- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 2 841 actions
- Ville de Valbonne : 20 actions
- Ville de Vaison la Romaine : 10 actions
- Ville d'Arles : 3 actions
- Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure : 3 actions
- Conseil Départemental des Alpes de Hte Provence : 45 actions
- Ville de La Seyne-sur-Mer : 45 actions
- Ville de Briançon : 20 actions
- Ville de Mont-Dauphin : 3 actions
- Ville de Cannes : 1 action
- Ville de Vence : 1 action
- Ville de Carros : 1 action
- Ville de Jonquières : 1 action
- Ville de Nice : 1 action
- Métropole Nice Côte d'Azur : 1 action
- Ville de Marignane : 1 action
- Ville d'Embrun : 1 action
- Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : 1 action
- Communauté d'Agglomération Terre de Provence : 1 action
- Conseil Départemental des Hautes Alpes : 1 action
- Communauté de Communes de Serre-Ponçon : 1 action
- Communauté de Communes Cœur de Var : 1 action
- Communauté de Communes du Briançonnais : 10 actions

Soit un total de 3 013 actions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la demande de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De céder 10 actions de la SPL AREA PACA, à la Communauté de Communes du Briançonnais, pour un prix unitaire de 3 387 €,
- D'approuver la nouvelle répartition du capital social entre les actionnaires de la SPL AREA PACA, comme ci-avant décrit,

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002138-DE
Regu le 08/10/2018

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (GRYZKA Romain, MONIER Bruno [pouvoir de Madame MUHLACH Catherine], PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

N° DEL 2018.10.02/138

PUBLIÉ LE **08 OCT. 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20181002-20181002138-DE
Regu le 08/10/2018

Blank lined area for document content.